L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 9 AVRIL 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale.
17 oct—1y

A VENDRE.

A VENDRE—Un café, licence payée; s'adresser "S" bureau de l'Abeille.
2 avril—7t

DEMANDES.

TOUTE jeune fille parfaitement entendue à tenir une maison peut s'assurer un home et $12 00 par mois. Elle sera considérée comme de la famille, et non comme une servante. La famille se compose de 3 personnes dont un garçon de 6 ans. Cette occasion est exceptionnellement bonne. On ne veut pas de quelqu'un à l'essai. S'adresser: Famille Américaine X à ce bureau.
8 av—

ON demande, pour b... Française ou Allemande ... et faire un petit ménage. S'adresser ... planade.
6 avril

A LOUER.

A LOUER—Une résidence haute, avec jardin, écurie, etc., rue Dumaine, 404. S'adresser chez A. D. Gomes, 209 Decatur.
1er avril—1y

A LOUER à Mandeville—Une propriété située sur le Lac entièrement meublée—en bloc ou parties séparées—convenable pour hôtel ou restaurant. S'adresser 275 rue Trême.
23 mars—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif

Du contenu d'un magasin de bijouterie AU No 341 RUE DECATUR.

Comprenant un grand assortiment de Bijouterie, montres, pendules, vitrines, installations, divers.

Dans l'affaire de Joseph D. Crassons vs George Gemming.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35 355.—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 avril 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 avril 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, No 341 rue Decatur.

Le contenu et les installations etc., du magasin de bijouterie se trouvant au dit local. D'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
6 avril—6 11 14 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Nicholas J. Hoey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,513—Division E—Attendu que Nicholas J. Hoey, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas J. Hoey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7avril—7 12 16

Succession de Mme F. S. Good.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,997—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte supplémentaire provisoire présenté par George F. Knower, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 avril—6 10 15

Succession de Marcelite Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,524—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 avril—5 10 14

Interdiction de Thos. W. Bethick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,418—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette interdiction et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, curateur du dit interdit, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31mars—31—5 9 avril

Succession de Charles Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34 523—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 avril—5 10 14

Succession de Edward Dobell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,876—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Williams, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mars—31—avril 5 9

Succession de John J. Daly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 35,454—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John J. Daly, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31mars—31 av5 9

Succession de Eugène O. Forestier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34 285—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest Pusch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mars—30—avril 5 8

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles F. Caruthers vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,449—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Paul Fortier, syndic provisoire et syndic définitif des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mars—31—5 9 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dont les parties et chiffres se voient, à savoir: Pauline Frank vs John U. Frank—No 34,313—Division C.—Sur motion de E. J. Wenck Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en sa faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John U. Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'à lors existé entre eux; que la demanderesse, Pauline Frank, ait en plus jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes mariées; que la demanderesse ait en plus un jugement la reconnaissant comme la propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 33,774 [illegible] de cette Cour, et l'acte [illegible] ... 17 décembre 1891 [illegible] hors de Cour, à ses frais.

Jugement rendu le 23 février 1892.
Jugement signé le 29 février 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil-huit cent-quatre-vingt-douze.

TH. BUISSON,
Député Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 AVRIL—CLASSE No 183
Tirage de 4 heures P. M.

42	86	48	71	58	28	25	39	16	1	21	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature
Ce 8 avril 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous surveillons toutes les dispositions pour tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons, en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

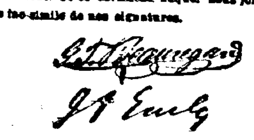

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 AVRIL 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,.....	100,000
1 Lot de..	50,000,.....	50,000
1 Lot de..	25,000,.....	25,000
2 Lots de..	10,000,.....	20,000
5 Lots de..	5,000,.....	25,000
25 Lots de..	1,000,.....	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,.....	60,000
500 Lots de..	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à....	$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous paierons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant l'usage de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif.

Rare occasion d'investir dans une propriété rémunératrice, centralement située.

Connue comme local No 49 RUE UNION.

Maintenant louée à bail à bons termes jusqu'au 30 septembre 1893.

L'acquéreur, néanmoins, ayant le privilège de prendre la dite propriété sujette au dit bail ou de le faire canceller.

Dans l'affaire de Mlle A. Denègre vs Mme R. S. Welham

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,174—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 1, sur un plan du dit et d'autres lots, fait par W. T. Thompson, voyer, annexé à un acte en l'étude de H. B. Cenas, notaire, lequel lot mesure vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Union, vingt-trois pieds de largeur dans le fond, sur cent dix pieds un pouce de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et cent-huit pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Carondelet.

La bâtisse sur le dit lot de terre étant connue comme le No 42 rue Union.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 avril—5 12 19 26—mai 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et des installations etc., d'un café et d'un bail de valeur.

Dunn et Dunet vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,074—En vertu d'un ordre de vente daté 24 mars 1892, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 9 avril 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local coin sud-ouest des rues Decatur et St-Louis.

1° Le contenu du dit local consistant d'un comptoir de café, glacière, étables et portes en verre, miroirs, range de cuisine, tables, chaises, matelas, verrerie et faïence, vins et liqueurs etc.

2° Le terme non échu du bail du dit local, à raison de $50 par mois payable mensuellement et finissant le 30 juin 1893.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mars—29—2 5 9 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion pour obtenir Une grande propriété commerciale de valeur, mesurant 255 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Market, 159 pieds, 10 pouces, 1 ligne de face aux rues Tchoupitoulas et Religieuse, 255 pieds, 9 pouces, 2 lignes sur la ligne de côté de la rue St-James, avec les bâtisses et améliorations, etc., connue anciennement comme Branch Cotton Press ou Branch Warehouse.

Ensemble avec toutes les machines, etc.

Sur des termes de crédit,

Dans l'affaire de Mme George Denègre vs. Electric Traction and Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 34,952 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, ayant été érigées là-dessus, les bâtisses connues sous le nom de "Branch Cotton Press ou Branch Warehouse" situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et St James. La dite portion de terre comprend la moitié du dit îlet et mesure deux cent cinquante cinq pieds, neuf pouces et 2 lignes de face à la dite rue Market cent cinquante-neuf pieds dix pouces et une ligne de face sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cent cinquante cinq pieds, neuf pouces et deux lignes sur la ligne de côté vers la rue St-James; le tout d'après un plan dressé par James Gallier, architecte, daté le 5 février 1843, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de H. B. Cénas, ex-notaire en cette ville.

Acquis par la défenderesse par achat de Wm. Lynd, Sr., d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 17 juillet 1889, le titre enregistré au bureau des Aliénations, dans le livre 128, fol. 983.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant une somme suffisante pour payer et satisfaire la réclamation des plaignants, dans la somme de cinq mille piastres ($5,000), ensemble avec 6 0|0 d'intérêt par an du 17 juillet 1889 sur $2,500, et 6 0|0 d'intérêt par an du 17 juillet 1891 sur $2,500, 5 0|0 sur le montant du dit principal et intérêt pour honoraires d'avocat; $4.00 frais pour copie de l'acte et les frais et charges de procès et vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement en capital et intérêt de deux billets à ordre faits et souscrits à cet effet au nom du dit Electric Traction & Manufacturing Co. par William Behan, son président, et Edward T. Manning, son secrétaire, pour $2,500 chacun tirés à l'ordre de la dite compagnie et endossés par ses dits officiers datés le 17 juillet 1889, et payables respectivement à trois et quatre ans de leurs dates, avec 6 0|0 d'intérêt par an de leurs dates jusqu'à paiement. Le dit acquéreur assumera aussi l'hypothèque garantissant le paiement des dits deux billets résultant de l'acte passé par Wm Lynd, Sr., au Electric Traction & Manufacturing Co., pardevant Andrew Hero, Jr. notaire le 17 juillet 1889.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 mars—7 14 21 28 avril 4 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion pour un placement rémunératif.

Vente par le Shérif Civil.

Propriété commerciale de valeur, dans le centre de la ville, connue comme le No 166 RUE GRAVIER,

Et traversant tout l'îlet, et faisant face à la rue Union, sur laquelle elle est connue comme le No 17 RUE UNION.

Toujours louée facilement et donnant un bon loyer, et maintenant louée à bail au New Orleans Machine Co., Limité, jusqu'au 30 septembre 1893, à raison de $125 par mois.

(L'acquéreur, cependant, ayant le privilège de reconnaître le dit bail ou de le faire canceller).

Mme Sylvanie R. Denègre vs Mme R. S. Welham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,203.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Union, Carondelet et St-Charles, désigné par le No trois, sur un plan dressé par H. Grant, ingénieur civil, approuvé par D. Howard, voyer, le 14 janvier 1837, déposé au bureau de B. Marks, ex notaire en cette ville, le 1er février 1837.

Le dit lot mesure, mesure américaine, vingt-sept pieds sept pouces de face à la rue Gravier, cent cinquante-cinq pieds cinq pouces de profondeur sur un côté cent cinquante-deux pieds six pouces de profond sur la ligne de division du lot No Deux, et vingt-six pieds huit pouces de face à la rue Union.

Les bâtisses sur le dit lot étant connues comme le No 166 rue Gravier et le No 17 rue Union.

Acquis par la défenderesse par achat de Wm Phelps, d'après un acte pardevant S. Magner, ex-notaire le 12 avril 1866 (Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 90, folio 468.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
14 mars—14 21 28 avril 4 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de Propriété commerciale de choix située avantageusement et connue comme local No 55 rue Carondelet,

Offrant une occasion pour un placement sûr et rémunératif, à maintenant louée à bail comme suit: le 1er étage à McMillan & Son à raison de $15 par mois, finissant le 30 septembre 1892, et le 2ème étage à John Dymond, à raison de $25 par mois finissant le 30 septembre 1892.

(L'acquéreur, néanmoins, ayant le privilège d'accepter ou de faire canceller les dits baux.)

Mlle A. Denègre et als vs Mme R. S. Welham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 35,174.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 avril 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et l'usufruit de la moitié indivise du lot, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Perdido, Baronne et Union, désigné comme lot No 26 sur un plan fait par C. H. Hedin, voyer, daté le 24 janvier 1855, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, pour référence, et par le même nommé sur un plan fait par George T. Dunbar, voyer le 27 mars 1849, et déposé comme plan No 186 en l'étude de T. Guyol, notaire. Le dit lot mesurant, au pied américain, vingt-cinq pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue Carondelet, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

La bâtisse sur la dite propriété étant connue comme le numéro 55 rue Carondelet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 mars—30—avril 6 13 20 27 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

COTTAGE ELEGANT

Avec des Terrains Spacieux, No 589 rue North Claiborne,

Entre les rues Champs-Elysées et Français.

CONDITIONS FACILES.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, il sera vendu à la **Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles,** entre les rues **Gravier et Commune**—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues **Claiborne, Derbigny, Champs-Elysées et Français**, mesurant 47 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue **Claiborne** sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces.

Les améliorations comprennent un cottage élevé élégant avec quelque 7 chambres, corridor de côté, hangar, lieux d'aisance, deux citernes, etc. Près du **Marché Delamore**, des églises et des écoles, sur une double ligne de chemins de fer urbains qui passe devant et un voisinage exceptionnel, qui devraient attirer l'attention de ceux qui cherchent une résidence agréable.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant hypothèque spéciale, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, et toutes les autres clauses de garantie usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement et paiera au-dessus du prix d'adjudication, les taxes pour l'année 1892 et déposera avec l'encanteur 10 pour cent de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

6 avril—à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement d'argent rémunérateur.

Un coin des mieux situés.

Bâtisse en briques à deux étages, coin des rues **Dauphine et St-Philippe**, où est établie une boulangerie depuis plus de 25 ans.

SUCCESSION DE JEAN CAZALE.

No 34,898—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 30 avril 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans en date du 16 février 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété et les effets ci après décrits, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **St-Philippe, Dumaine, Dauphine et Bourbon**, formant l'angle des rues St Philippe et Dauphine, et mesurant 60 pieds de façade rue St-Philippe, sur 75 pieds de profondeur et de façade rue Dauphine. Les améliorations consistent en deux bâtisses en briques à deux étages, où est établie depuis les dernières 25 années une boulangerie.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Chs J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 30

Propriété de valeur améliorée dans le Deuxième et le Troisième District.

48 et 50 rue Dumaine, entre Royale et Chartres.

85 et 87 rue des Français, entre Dauphine et Bourgogne.

Coin des rues Decatur et Champs Elysées.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1892 à midi, il sera vendu à la **Bourse d'Encan St-Charles**, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel **St-Charles**, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Pour tous les détails, mesures et descriptions de chaque propriété voir le *New Orleans Picayune*.

Achetée de H. R. Denif, d'après un acte de O. De Armas, du 13 décembre 1841. Enregistrée dans le Livre 31, page 28.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un an, en billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement, portant hypothèque et lien du vendeur, avec pacte de non aliénation, assurance 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera au-dessus du prix d'adjudication, le paiement des taxes de 1892 et paiera 10 pour cent de l'enchère au moment de l'adjudication. Les acquéreurs auront le droit de possession et le droit aux loyers le et après le 1er mai 1892

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 avril—

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE

—DE—

Trois Résidences en bois à deux étages

Coin nord-ouest des rues Claiborne et Orléans.

Et quatre morceaux de terre à Morgan City.

Succession de Mme Odile Morel, femme de Eugène Petit.

No 33,104—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 21 mars 1892 et signé le 29 mars 1892, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:

1° **Les trois résidences à double corps de logis en bois à deux étages** dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste Anne et Orléans, formant le coin N. O des rues Claiborne et Orléans, Nos 229, 231 et 233 rue Orléans et 145 rue Claiborne, chaque double corps de logis ayant 6 chambres, cour pavée, citerne et lieux d'aisance.

Le lot de terre sur lequel elles sont bâties est désigné par le No 15 dans l'îlet No 76, sur un plan par Bourgerol, voyer, daté le 10 janvier 1839, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de Félix de Armas, ex notaire en cette ville. Le dit lot mesure en mesure américaine 29 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne sur 95 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue Orléans et entre lignes parallèles.

Elles sont à un îlet du marché Tremé, et adaptées pour les affaires et comme résidences, et sont rémunératives, se louant sans bail à raison de $56 par an

2° **Le certain morceau ou lot de terre** situé dans la paroisse Ste-Marie, à Morgan City, dans cet Etat faisant face à la voie ferrée du Morgan Louisiana and Texas R. R., maintenant le Southern Pacific R. R.; le dit lot de terre ayant 50 pieds de face à l'avenue Orléans sur 80 pieds de profondeur, étant partie du lot de terre No 1 dans l'îlet No 4, d'après un plan de la dite ville, dressé par A. L. Fields, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant.

3° **Le certain morceau ou lot de terre** situé dans la ville de Morgan City, paroisse Ste Marie, dans cet Etat, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, dépendances et privilèges y appartenant, connu et décrit comme le lot No 9 dans l'îlet No 5, borné par les rues Deuxième, Troisième, Everett et le Morgan Louisiana & Texas R. R., actuellement le Southern Pacific R. R., mesurant 51 pieds 10 pouces de face au dit chemin de fer, sur une profondeur de 87 pieds sur un côté et 100 pieds sur l'autre, le tout d'après le plan de Barnes.

4° **Le certain morceau ou lot de terre** situé à Morgan City, dans la paroisse Ste-Marie, dans cet Etat, connu et désigné comme lot No 10 dans l'îlet No 5.

5° **Le certain morceau de terre** connu, désigné et décrit comme les moitiés sud ou portions des lots Nos 6 et 7 dans le block ou îlet No 7, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans la ville de Morgans City, dans la paroisse Ste-Marie, dans cet Etat, comme suit: Commençant et courant du coin de l'avenue Fédérale, une distance de 106 pieds 4 pouces et 4 lignes, faisant face sur le chemin de fer à la ligne du lot de A. Vitterman, puis en arrière de la rue du chemin de fer sur la ligne Vitterman, une distance de 75 pieds 11 pouces et 1 ligne, puis de là immédiatement à travers l'avenue Fédérale, une distance de 100 pieds, de là sur l'avenue Fédérale jusqu'au coin de la rue du chemin de fer, une distance de 110 pieds 3 pouces, le tout conformément au plan de Barnes de la ville de Brashear, actuellement Morgan City.

Termes et conditions—Pour les propriétés de la Nouvelle Orléans, un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représenté par des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, les améliorations seront tenues assurées et la police sur les propriétés transférée aux détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1892.

Pour la propriété à Morgan City, comptant, et l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes pour l'année 1892.

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente des acquéreurs.

Actes de vente pardevant H. L. Garland, Jr., Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

8 avril—3 9 16 23 30—7 mai

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix, No 17 rue Prytanée, près Clio.

Succession d'Edouardo Villa

No 6,646.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 164 rue Commune, il sera vendu LUNDI, le 27 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 23 mars 1892, Dossier No 6,646, pour le compte de la susdite succession—

La résidence en briques, bien bâtie, à deux étages, No 17 rue Prytania, dans l'îlet borné par les rues Prytania, St-Charles, Calliope et Clio, ayant corridor, gaz dans toute la maison, salons, salle à manger, cuisine, etc., à peu près six chambres à coucher, grande cour sur le côté, terrain mesurant 50 pieds 10 pouces de face à la rue Prytania sur 130 pieds de profondeur, ayant une allée de 15 pieds de largeur en commun au dit lot et autres.

Conditions—Comptant.—Les taxes de 1892 seront assumées par l'acquéreur; 10 pour cent comptant seront requis à l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant B. F. Choate, notaire.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de résidences, Propriété à double corps de logis,

—ET—

Sites de choix pour bâtir dans les Premier et Deuxième Districts.

Toute une rangée de bâtisses et de terrains pour bâtir,

Rue Carondelet, coin Nord-Ouest de la rue Erato.

Bâtisses double à deux étages, Nos 362 et 362 1|2 rue Baronne.

Terrain vague sur la rue Tchoupitoulas,

Près de la Presse à Coton Kentucky,

—ET LE—

Cottage résidence élevé au Chemin du Bayou, coin Nord-Ouest de la rue Robertson, avec site convenable pour bâtir attenant sur la rue Robertson.

Succession de Francis Pena.

No 34,598—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, Encanteur, Bureau No 164, rue Commune, SAMEDI, 30 avril 1892, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mars 1892, Dossier No 34 598, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, il sera vendu—

I. Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 2[illegible] borné par les rues Carondelet, Erato, Baronne et Clio, façade à la rue Carondelet et formant l'encoignure de la rue Erato et connu comme le No 1. Le dit lot mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet sur 91 pieds de profondeur et façade rue Erato, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune de 3 pieds de largeur et face à la rue Erato.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec magasin au rez-de-chaussée et louée à raison de $— par mois.

II. Un certain lot de terre attenant à la propriété premièrement décrite, situé rue Carondelet et connu comme le No 2. Le dit lot mesure 31 pieds 1 pouce face à la rue Carondelet sur une profondeur de 91 pieds, entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Erato. Les améliorations consistent en une bâtisse double à deux étages, 6 chambres avec grates, louée au loyer de $— par mois

III. Un certain lot de terre touchant à la seconde propriété décrite, sur la rue Carondelet et connu comme lot No 3. Le dit lot mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec l'usage de la dite allée commune, faisant face à la rue Erato.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double à deux étages et six bois. Chambres de chaque côté, louée à raison de $— par mois.

IV. Un quatrième, plus ou moins, dans un certain lot de terre dans le même carré que celui ci-dessus, adjacent au lot No 4, et connu comme lot No 5 mesurant 27 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur sur la ligne du côté du lot No 4 de 91 pieds de là, à angle droit, de 5 pieds 9 pouces et 7 lignes du côté de la rue Clio de là angle droit de 18 pieds du côté de la rue Baronne, de là encore à angle droit de 8 pieds 9 pouces 7 lignes du côté de la rue Erato; de là une autre profondeur de 92 pieds 10 pouces du côté de la rue Baronne, laquelle profondeur fait face à Pecan alley, 28 pieds de largeur dans le fond sur la ligne vers la rue Clio et adjacente au lot No 6 de 191 pieds 10 pouces avec l'usage de la dite allée commune ouvrant sur la rue Erato.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, occupée comme résidence et atelier de serrurier, rapportant un loyer de $— par mois.

V. Un certain lot de terre touchant à la propriété décrite en dernier lieu, situé sur la rue Carondelet et connu comme le No 6. Le dit lot mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Carondelet sur 191 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage.

VI. Un certain lot de terre touchant à la propriété décrite en dernier lieu, situé sur la rue Carondelet, et connu comme le lot No 7. Le dit lot mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur sur une ligne du côté du lot No 6 de 191 pieds, 27 pieds 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne la plus près de la rue Clio de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes à angles droits 2 pieds, une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence à un étage loué $— par mois

VII. Tous les droits et intérêts qui peuvent appartenir à la dite succession de Francis Pena, par prescription ou possession indéniable pendant 30 ans, dans un certain morceau ou portion de terre, touchant à la propriété décrite en dernier lieu, faisant face et mesurant 2 pieds rue Carondelet, sur une largeur sur la ligne de côté du lot No 7, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, avec une profondeur de 22 pieds 4 pouces dans le fond, sur une profondeur de 129 pieds 4 pouces 3 lignes plus ou moins, vers la rue Clio et touchant à la propriété de Gabriel Brown

Le tout d'après un croquis de D. M. Brosnan, député voyer de la ville, daté le 19 mars 1892.

Le tout des propriétés ci-dessus décrites ayant été acquises par feu Francis Pena, de Mme Gertrude Pena, veuve de feu Francis Laurent Leaudhier, d'après un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 21me jour de mai 1860.

VIII. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le faubourg Lacourse, Premier District de cette ville formant le lot No 3 dans l'îlet No 95 sur le plan original du dit faubourg et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Baronne, anciennement Bacchus, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, étant dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato et Dryades. Le dit lot a été acquis par feu Francis Pena de Dr William B. H. Wood, le vingt unième jour de mai 1859, pardevant Octave de Armas, anciennement notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, retirée de la rue et connue comme les Nos 362 et 362½ de la rue Baronne, contenant 7 chambres de chaque côté, et louée à raison de $— par mois

IX. Un lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St Thomas, Ste Thérèse et Bellechasse, dans le carré No 74. Le dit lot est désigné comme lot No 8 et mesure 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 120 pieds de profondeur.

X. Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Esplanade et Claiborne et le Chemin du Bayou, formant l'encoignure nord ouest de la rue Robertson et du Chemin du Bayou, et mesurant en mesure américaine 99 pieds face au dit Chemin du Bayou sur une profondeur, sur la ligne vers la rue Claiborne, de 139 pieds 11 pouces 4 lignes et 143 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Robertson et 74 pieds 4 pouces au fond et connu comme lot No 1. Les améliorations comprennent une résidence cottage élevée, avec un large couloir au centre, salons spacieux, salle à manger et chambres à coucher, larges balcons, bâtisse à deux étages dans le fond, arbres fruitiers, etc.

XI. Un certain lot de terre, connu comme le No 2 faisant face à la rue Robertson, dans le même îlet que le lot No 1, et attenant à ce dernier dans le fond, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 74 pieds 4 pouces, sur la ligne à l'arrière du lot No 1, 30 pieds 6 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur une autre profondeur de 68 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 3.

XII. Un certain lot de terre connu comme le No 3, faisant face à la rue Robertson, dans le même carré que le lot No 2 et adjacent à ce dernier, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson par une profondeur de 68 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 2, 30 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur à l'arrière, et une autre profondeur de 62 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de côté de la prolongation de la rue Quartier, la dite prolongation est représentée comme lot No 4 sur un croquis mentionné plus loin.

XIII. Un certain lot de terre connu comme le No 5, faisant face à la rue Robertson et dans le même îlet que les lots ci-dessus décrits, et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Robertson sur une profondeur de 52 pieds 3 pouces sur la ligne de côté du dit lot No 4 ou la prolongation de la rue Quartier, 33 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond sur une autre profondeur de 46 pieds 6 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Esplanade. Le tout d'après un croquis de D. M. Brosnan, député voyer de la ville, en date du 14 mars 1892, le tout des dites propriétés ayant été acquises par feu Francis Pena, de Mlle Adeline Davis pardevant Emile Jarreau, anciennement notaire en cette ville, le 21 avril 1858.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans, à l'option des acquéreurs, divisé en billets garantis par privilège du vendeur et hypothèque portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; les acquéreurs assureront les propriétés pour le montant de la portion du crédit et transféreront les polices, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes autres sécurités et clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes d'Etat, de Ville et de Levée, dues et exigibles en 1892, au-dessus du prix d'adjudication.

Actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, Notaire public. 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

24 mars—24 26—avril 2 9 16 23 30

Succession de Jean Domeyo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,160—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Marie Domeyo, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 mars—23 27 31

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

Pour Effectuer un Partage.

L'élégante et aristocratique résidence No 281 avenue Esplanade, avec de grands et jolis terrains s'étendant aux deux rues Kerlerec et Roman.

Le vaste magasin en briques à trois étages, No 95 rue Decatur, entre St Louis et Conti.

La jolie résidence en bois avec terrains spacieux et bien ombragés, formant le coin sud ouest des rues des Champs-Elysées et Robertson, ensemble avec une rangée de résidences simples à un et deux étages avec écurie, coin des rues Français et Robertson.

L'élégant cottage moderne en bois, nouvellement bâti, à deux corps de logis.

Nos 234 et 234 1|2 et 236 et 236 1|2 rue Champs-Elysées, entre Villeré et Robertson.

La jolie résidence en bois nouvellement bâtie, No 250 rue Champs Elysées, encoignure sud-est Robertson.

Dans l'affaire de Mme Marie Madeleine Carré, veuve de James J. Reiss et als.

—VS.—

Les mineurs Olivier Reiss et James Henry Rolling et Louis McLise Rolling.

Nos 34,719—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 février 1892 et signé le 9 mars 1892 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus décrite, les propriétés de valeur ci-après désignées, à savoir:

1° La jolie et splendide résidence No 281 Avenue de l'Esplanade, entre Roman et Prieur, bâtie retirée de la rue sur rez-de-chaussée en briques élevé, avec de larges galeries à la façade avec de belles corniches, large corridor au centre, salons doubles, vaste chambre à coucher, salle à manger, chambre à bain, cuisine, chambres pour domestiques, grande mansarde bien finie ayant [illegible] chambres cabinet, etc., écurie, dépendances et 2 grandes cuves et 7 hydrants fournissant une grande quantité d'eau pour l'usage du jardin et les domestiques; la résidence est située dans le centre d'un joli jardin, bien arrangé, quantité de gros et ombrageux arbres, arbustes, plantes, fleurs, des allées en pierre et en Shillinger. Le terrain est spacieux, ayant une large façade de plus de 152 pieds sur l'avenue Esplanade et s'étendant en arrière à la rue Kerlerec dans le fond et aussi une ouverture sur la rue Roman et sont décrits comme suit, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Roman, Kerlerec et Prieur, désigné par la lettre D, sur un plan fait par A. D'Hémécourt député voyer de ville le 21me jour d'avril 1876, et annexé à un acte de vente par H. C. M[illegible] à Mme Alexandre Honoré passé pardevant G. Le Gardeur, notaire, le 15me jour de mai 1876, conformément au dit plan. Le dit lot de terre mesure comme suit, à savoir: commençant à une distance de 62 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure des rues Roman et Esplanade, le dit lot "D" a une première façade [illegible]

[illegible]

2° Le joli magasin en briques, spacieux et bien situé, No 95 rue Decatur entre St Louis et Conti, avec grand hangar de face, installé pour de commerce [illegible]

[illegible]

3° L'élégante résidence élevée en bois, à un étage et mansarde, avec terrains spacieux et bien arrangés, coin sud ouest des rues Champs-Elysées et Robertson; ensemble avec une rangée de cottages simples, résidence à deux étages et grande écurie dans le fond, courant sur l'encoignure sud ouest des rues Champs-Elysées et Robertson, le tout étant décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Villeré, anciennement Girod, et Robertson, anciennement St Jean-Baptiste, mesurant 12[illegible] pieds de face à la rue Champs Elysées, la même façade rue Français sur une profondeur de 310 pieds et face à la rue Robertson et entre lignes parallèles et s'étendant à la rue Champs Elysées.

Les améliorations sont très vastes et comprennent, premièrement, la jolie résidence en bois, couverte en ardoises, coin sud ouest des Champs-Elysées et la rue Robertson, bâtie retirée de la banquette et des lignes du terrain par un spacieux et bien orné jardin entouré d'un élégant entourage en fer, arrangé avec des allées, des pelouses, des statues, porcelaines et planté d'arbres, une treille, plantes rares, plusieurs beaux pecaniers de rapport, environ trente, orangers mûriers, pêchers, figuiers, pruniers, etc. La résidence est bâtie sur un sous basement en briques de 10 pieds de hauteur, entourée d'une galerie au rez-de-chaussée et sur les ailes de chaque côté et divisée en une grande salle avec octogon et salle à manger, les deux artistiquement arrangées, et ornée de jolies moulures, plusieurs chambres à coucher confortables, de salles de bains et des chambres de domestiques, une cuisine à deux étages et deux grandes chambres tapissées, cinq cabinets au dessus. De plus, une maison de jardinier et un bâtiment détaché avec deux chambres.

Et, secondement un lot de construction comprenant un cottage en bois, coin des rues des Français et Robertson, ayant une galerie de façade 4 chambres derrière, 2 chambres au-dessus de la cuisine, une cour de derrière, etc.

Deux autres cottages en bois de chacun trois chambres, une allée de côté et une citerne dans la cour de derrière. Une résidence à deux étages, en bois, avec 4 chambres, une citerne, une allée, une cour de derrière et une grande écurie avec une porte cochère et cour. Cette propriété offre une occasion d'acheter une résidence extrêmement confortable avec des dépendances d'un bon rapport, et un lot de terre des mieux assortis d'une façon peu ordinaire.

4° Ces modernes résidences nouvellement bâties, très attrayantes, dites Queen Ann Cottages Dwellings, Nos 234, 234 1|2, 236 et 236 1|2, rue des Champs-Elysées, entre les rues Robertson et Villeré, en arrière du trottoir, ayant chacune galerie de face, salons, salle à manger, chambres à coucher, chambre à bain, lieux d'aisances en porcelaine, cuisine, un jardin de façade, une cour derrière et des allées pavées en Schillinger. Les chambres sont toutes joliment décorées; le gaz et l'eau sont installés dans chacune des résidences. Les lots ainsi décrits sont les suivants: Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Villeré (autrefois Girod) et Robertson (autrefois St-Jean-Baptiste), désignés par les numéros 5 et 6 sur un plan dessiné par Rillieux & Co., voyers, le 8 mars 1836, et mesurant chacun, conformément au dit plan, 27 pieds 4 pouces de façade sur la rue des Champs-Elysées, sur 141 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et aussi;

Un autre certain terrain dans les mêmes district et carré susdits, et contigu aux terrains ci-dessus décrits Nos 5 et 6 et désigné par le No 7 sur le dit plan dressé par Rillieux & Co. arpenteurs, le 8 mars 1836. Le dit terrain mesure, au pied anglais, 27 pieds 10 pouces de façade rue des Champs-Elysées, sur 141 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est formé d'une partie du terrain No 73 dans le carré No 15, sur le plan original du faubourg Marigny; les mesures ci-dessus étant toutes plus ou moins. Ces cottages modernes de choix sont bâtis avec goût et ont tous les agréments modernes; attrayants à l'extérieur et sont toujours loués; ils rendent dans le moment, ensemble, $768 par an. Ils sont également désirables comme résidence ou comme placement d'argent rémunérateur.

5° La belle maison de résidence à deux étages en bois, avec toiture à mansarde, No 250 rue des Champs-Elysées, coin S. E. de la rue Robertson, bâtie sur des fondations en briques élevées, galeries devant et derrière, corridors au premier et au bas, salons doubles, deux chambres à coucher, chambre à bain dans l'octogone, salle à manger, cuisine et chambre à repasser au premier étage et galerie devant; trois grandes chambres à coucher en haut, citerne dépendances, etc; [illegible] un service de tuyaux pour l'eau conduisant dans la cuisine et dans la chambre à bain. Les terrains sont décrits comme suit, savoir:

Premièrement, un certain terrain situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Robertson, ci-devant St-Jean-Baptiste, Français, Champs-Elysées et Claiborne, désigné par le No 1 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, en date du 27 avril 1869 et enregistré au greffe de l'ancienne cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. Le dit terrain forme le coin des rues Champs-Elysées et Robertson, et mesure, d'après le dit plan, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue des Champs Elysées sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds; et secondement une autre certaine partie de terrain située dans la nouvelle banlieue Marigny, dans le troisième district de cette ville, le dit terrain étant désigné par le No 2 dans le carré No 14, compris avec la rue Robertson, ci devant St-Jean-Baptiste, Champs-Elysées, Français, Claiborne ci-devant St-Ovide et la dite partie du dit terrain mesurant au pied américain, 36 pieds, 7 pouces de façade rue Robertson, sur 22 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de Louis Surgi, voyer, le 12 mars 1838 et déposé en l'étude de Hughes Pedesclaux, ancien notaire de cette ville, comme plan No 19. Cette belle et commode résidence a un élégant extérieur; les chambres étant toutes grandes et ayant des encassements élevés et de larges ouvertures: c'est une des propriétés les meilleures de cette vaste avenue. Une ligne double de chemin de fer rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste s'il en est, à crédit de un et deux ans pour des billets divisés en coupons portant 7 0|0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à leur paiement, garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque sur la propriété vendue, avec 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets à leur maturité; ensemble avec toutes les clauses usuelles d'assurance et le transfert des polices d'assurance devra s'effectuer sur les améliorations, et la dite propriété pour le montant des billets détenus par le vendeur ou tout autre personne, comprenant intérêt et dépenses et autres clauses de sécurité; le pacte de non aliénande et l'obligation de l'acquéreur de payer en sus du prix d'adjudication, les taxes de Ville et d'Etat de 1892 sur la propriété vendue et paiera 10 0|0 comptant du prix de l'adjudication au moment de la vente avant d'assurer celle-ci.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, aux frais de l'acquéreur.

12 mars- 12. 19. 27—avril. 2. 9. 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic d'un Cottage-Résidence confortable.

No 158 Grande Route St-Jean.

Avec des lots vacants adjacents.

—ET—

Deux morceaux de terre contigus de valeur.

A la jonction du Chemin de la Métairie et du Bayou St-Jean.

A l'enchère publique.

Dans l'affaire de Carlos Madueil vs ses créanciers.

No 34,204.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune — SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1892, et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété décrite ci-après, savoir—

1° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations s'y trouvant, désignée d'après un croquis fait par J. A. d'Hémécourt, daté Nouvelle Orléans, 30 octobre 1875, par la lettre A et No 7. Le lot A mesure 60 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Washington, par une profondeur de 49 pieds 3 pouces sur un côté, 67 pieds 10 pouces sur l'autre et 64 pieds 2 pouces sur la ligne du fond, joignant en partie le lot No 7. Le lot No 7 mesure 63 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la route St Jean, 89 pieds 10 pouces de profondeur, 99 pieds 1 pouce et 4 lignes dans le fond sur un côté, et 101 pieds 9 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté. Le tout en accord avec le susdit croquis de J. A. d'Hémécourt annexé à l'inventaire de la succession de Pierre Pierre, pris par John L. Laroche notaire public, le 9 novembre 1875

Les améliorations comprennent une résidence cottage confortable en bois, avec une bâtisse détachée dans le fond contenant galeries sur le côté et derrière, 3 chambres et 3 cabinets dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse du fond, écuries et remises, porte cochère, jardin dans le fond avec des allées proprement briquetées et plantées d'orangers et d'autres arbres fruitiers, d'arbustes, de rosiers et de fleurs rares. Elle est connue comme le No 158 Grande Route St Jean et est louée à raison de $21 par mois; le char passe en face et sur l'avenue de l'Esplanade, et est à proximité de la nouvelle école McDonogh.

2° **Trois certains lots de terre** avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district et dans le même bloc deux desquels lots sont désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan de Jornet daté le 21 mars 1837, déposé comme plan No 39 du Livre des Plans, dans le bureau de H. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan les dits deux lots mesurent comme suit: Lot No 3, 22 pieds 8 pouces de face à la rue Washington, 40 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne la plus près du bayou St-Jean, 56 pieds 7 pouces sur l'autre ligne et 25 pieds à l'arrière. Et le lot No 4 a 23 pieds 6 pouces de face à la rue Washington, 56 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, 67 pieds de profondeur sur l'autre ligne et 25 pieds sur la ligne du fond. Et le tiers des dits trois lots mesure, plus ou moins, (mesure française), 50 pieds de face à la Grande Route St Jean. 87 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée du Bayou St-Jean, 92 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté et 50 pieds dans le fond, étant composé de deux lots de terre désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de L. Bringier ancien voyer général, daté le 24 septembre 1834, et annexé à un acte du 4 octobre suivant, pardevant le dit H. Pedesclaux, ancien notaire.

3° **Deux certains morceaux de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, etc., situés dans la paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, à la jonction du Bayou St Jean et du Chemin de la Métairie, et désignés sur deux plans faits par Tanesse, voyer de la ville, le 18 septembre 1813, et annexé à un acte passé pardevant Ph. Pedesclaux ancien notaire en cette ville, le 13 octobre 1813, et l'autre à un acte pardevant H. Pedesclaux, ancien notaire public, le 12 janvier 1819

Un morceau de terre formant le coin du Chemin du Bayou et du Chemin de la Métairie et compris par les lettres L. A. B. C. H. J et K sur les dits plans, et mesurant 96 pieds de face au Chemin du Bayou de L à A, 2 arpents 18 toises 2 pieds de profondeur de A à B, 24 pieds de face au Chemin de la Métairie de L à K, 3 arpents 2 pieds 6 pouces de profondeur de K à J, et s'étendant d'une plus grande profondeur de B sur un côté et J sur l'autre, entre lignes parallèles, 90 pieds à part, vers Sud 2° 30' Est à la ligne de la plantation appartenant anciennement à J. B McCarty, dans le fond, laquelle dite ligne est de 14 arpents de distance de face sur le Chemin de la Métairie.

Et l'autre morceau, contigu au ci-dessus, est inclus dans les lettres A. B. C. D. E. F et G. d'après les dits plans et façade sur le dit chemin du bayou, s'étendant en profondeur entre 137 pieds de distance de A à B d'un côté et de G à F de l'autre, la profondeur de A à B étant de 2 arpents 18 toises 2 pieds, le dit morceau mesurant alors, par l'extension de la ligne opposée, dans une direction oblique de F à E et ensuite s'étendant de E d'un côté et B de l'autre, entre lignes parallèles, un et trois quarts (1 3|4) arpents de distance, allant sud 2° 30' est à la ligne de l'habitation Macarty à l'arrière.

Et est la même propriété que Alfred Holt a achetée de Geo Holt, d'après un acte pardevant Theo Guyol, notaire, le 26 avril 1859. Toute la propriété décrite ci dessus ayant été vendue au dit Carlos Madueil dans et par l'acte auquel il est référé ci après excepté cette portion de l'acte que le dit Alfred Holt a vendu à la ville de la Nouvelle Orléans le 10 mai 1873, d'après un acte par devant A. Hero, notaire en cette ville, et est décrite comme suit, à savoir:

Un certain morceau ou certaine portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, compris, dans l'espace entre Ste-Anne, St-Pierre-Génois et Scott, commençant à une distance de 324 pieds du bayou St-Jean sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Pierre et de 380 pieds du dit bayou sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Ste-Anne courant de là vers le chemin de la Métairie en religne de côté parallèles avec les dites rues Ste Anne et St Pierre, à dite portion de terre mesurant à 490 pieds plus ou moins, en longueur et à une largeur de 210 pieds plus ou moins sur les lignes de côté courant obliquement entre les dites rues Ste-Anne et St Pierre. La dite portion de terre est à distance égale des dites rues Ste-Anne et St Pierre et est coloriée jaune et amplement tracée sur un plan de la même et autres propriétés dressé par Pilié & Murray, voyers, à la date du 18 septembre 1869 dont une copie est déposée au bureau de A. Hero, notaire public en cette ville, comme plan No 34. Il comprend une partie du fond de plusieurs morceaux de terre Nos 1 et 2 sur un plan dressé par J. Tanesse, voyer, à la date du 13 septembre 1813, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant P. Pedesclaux, notaire en cette ville, le 13 octobre 1813, et ils sont désignés aussi par les mêmes numéros sur un autre plan dressé par le dit voyer J. Tanesse à la date du 18 octobre 1813, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant Philip Pedesclaux, ex notaire, le 12 janvier 1819.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant galerie de façade et trois chambres, écurie, etc. Le terrain est élevé et est cultivé en un jardin potager, près du Lower City Park, à proximité des chars de la rue Esplanade.

Termes et Conditions—Pour la propriété premièrement décrite—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de la vente, et pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites—un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets; police d'assurance transférée et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de l'adjudication, des dépôts de 10 pour cent comptant seront requis dans toutes les ventes pour en assurer le lien des conditions ci-dessus.

Actes de vente pardevant James Simeon, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

9 mars—9 12 19 26—avril 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple désirable.

No 14 rue Delachaise, près Tchoupitoulas.

INTERDICTION DE JNO LARNER.

No 26,963—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 30 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 10 mars 1892, et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée:

L'agréable cottage-résidence simple en bois, No 14 rue Delachaise, entre Tchoupitoulas et Jersey, retiré de la rue, ayant galerie de façade et 4 chambres, hangar, citerne, etc.

Le terrain est décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delachaise, Tchoupitoulas, Laurel et Foucher, désigné comme le lot No 53, d'après un plan par A. d'Hémécourt, voyer de la ville, daté le 27 novembre 1879, et mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. En bonne condition et dans un voisinage paisible.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec un intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par lien et privilège du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles pour l'année 1892, en sus du prix de la vente, et fera le dépôt habituelle de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., N., aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI DOUBLE CORPS DE LOGIS

Dans le Quatrième District,

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de Frank Massius.

No 34,838—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 avril 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, savoir—

Un certain lot ou certaine portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Première, Laurel et Philip, lequel dit lot ou portion de terre forme l'encoignure des rues Constance et Première et est désigné par le No Un sur un plan dressé par A. Sinott, architecte, le 3 décembre 1852 déposé au bureau de William Shannon, notaire en cette ville, pour qu'on s'y réfère, et le dit lot mesure, en mesure américaine, 48 pieds 6 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur et façade sur la rue Première de 64 pieds 1 pouce et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli double corps de logis presque neuf, ayant 6 chambres, une bâtisse en bois à deux étages attachée à la maison principale, avec trois chambres, une bâtisse à un étage faisant face à la rue Constance servant comme atelier de peinture, le tout couvert en ardoises, gaz, deux citernes, lieux d'aisance, hangars, entrée pour voitures, etc etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée dans le Quatrième District de cette ville,

No 513 1|2 rue St-André,

Entre Liberté et Howard.

Succession de Timothy McCarthy.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34 904.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1892 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1892, et pour le compte de la dite succession—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Liberté, Félicité et Howard mesurant au pied américain, 17 pieds 1 pouce de face à la rue St-André sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles, désigné comme No 513 1|2 rue St André. Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage avec galerie de façade et deux chambres, une bâtisse à deux étages en bois dans le fond avec quatre ou cinq chambres, cuve, lieux d'aisances, etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ce superbe site pour bâtir coin des rues Félicité et Chesnut, près du Parc Colisée,

Dans une des sections les plus choisies du district des jardins.

Succession de John McGinty.

No 28,936—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—SAMEDI, 23 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 11 mars 1892 et rendu dans la succession ci-dessus la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir

Ce site de terre au coin des rues Félicité et Chestnut consistant en trois lots de terre contigus, décrit comme un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Chemin Félicité, Ste Marie et Colisée, mesurant 90 pieds 2 pouces de face au Chemin Félicité, [illegible] sur une profondeur de face à la rue Chestnut de 129 pieds 1 pouce et 2 lignes et 127 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Colisée et 90 pieds 2 pouces 5 lignes de largeur dans le fond vers la rue Ste Marie. Le tout conformément au plan fait par Edgar Pilié en date du 26 février 1892, annexé. Le dit lots est entouré d'une jolie barrière, le terrain est élevé et bien drainé, et il y a très peu de terrain supérieur comme emplacement, [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un ou deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an avec toutes autres clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant James J. Woulfe, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 26—avril 2 9 16 23

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de

Cottages simples et doubles productifs et résidence à deux étages, dans les Premier et Quatrième Districts.

Succession de John J. Hoppe vs. Gus Beck, exécuteur testamentaire.

No 33,478—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. Voorhies juge de la Cour Civile, Division E, rendu le 3 mars 1892 et signé le 10 mars 1892 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Le joli cottage simple, en bois,** No 52 Troisième dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Rousseau et Fulton. Il est bâti à distance de la rue et a ample espace pour un gazon, un jardin, et a corridor, 5 chambres, auvent, citerne, etc. Le terrain est désigné par le No 6 du carré 10 sur un plan de B. Buisson voyer, en date du 28 mai 1841, et mesure 31 pieds de façade rue Troisième, sur 120 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Une bonne maison comme demeure ou placement d'argent.

2° **Le joli cottage double en bois** Nos 54 et 56 rue Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Troisième, Quatrième, Rousseau et Fulton, ayant galerie, allée, 5 chambres et auvent de chaque côté ainsi que citerne. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer en cette ville, en date du 1er février 1843, et mesure 32 pieds 10 pouces de façade rue Troisième, sur 127 pieds de profondeur.

Ces maisons sont près de Clay Square et des lignes de chemin de fer et sont dans une partie de la ville populeuse et habitée par des gens respectables, ce qui toujours leur assure de bons locataires et ce fait de bonnes maisons à habiter ou comme placement d'argent

3° **La confortable maison de résidence en bois à deux étages,** No 60 rue Constance, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance, Annunciation, Erato et Thalie, retiré de la rue, et ayant 6 chambres, gaz, auvent et citerne, ainsi qu'un vaste espace d'un côté et à l'arrière, permettant d'y faire de nouvelles améliorations ou jardin et gazon. Le terrain est désigné par le No 9 sur un plan de G. E. Dunbar, en date du 10 février 1846, et mesure 27 pieds 2 pouces 1 ligne de façade rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Près de chars, d'écoles, de marchés, d'églises et du centre des affaires, ce fera une jolie demeure ou un bon placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le crédit, s'il y en a, à 1 ou 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour obtenir la perception des billets; les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix de la vente seront requis au moment de celle-ci.

Les actes de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 Mars—12, 19, 26—2, 9 16 avril.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Sixième District.

Succession de Nicholas Linden.

No 34,530—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 23 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 mars 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les 5|32 d'intérêt indivis de la propriété ci après décrite, à savoir:

Quatre (4) lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 152 borné par les rues Jersey, Peniston, Laurel et Général Taylor, désignés comme lots 14, 15, 16 et 17 du dit îlet sur un plan du faubourg St Joseph déposé en l'étude de James Graham, notaire, comme plan No 140; les dits lots se touchant et mesurant chacun 29 pieds 5 pouces de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 17 forme l'encoignure des rues Jersey et Peniston et mesure 29 pieds 4 lignes de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds.

2° Les améliorations consistent en une rée d'une cabane ou hutte de pêcheurs dans la paroisse Livingston sur le bord du lac Maurepas dans cet Etat.

Conditions, comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1892 et fera un dépôt de 25 0|0 comptant.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 26—2 9 16 23 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu de l'Emporium de Papeterie de J. C. Eyrich, No 130 rue Canal.

VENTE DE SYNDIC

Dans l'affaire de J. C Eyrich vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 35,036.

PAR ONORATO & STUART—Charles D. Stuart Encanteur, 58 rue du Camp—MARDI, 12 avril 1892, à 11 heures A. M., au local No 130 rue Canal, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis juge de la dite Cour, rendu et signé le 1er avril 1892, de la propriété ci après décrite à savoir—

1° Tout le stock de marchandises consistant en un joli assortiment de papeterie, fournitures de bureaux, livres, nouveautés, en bloc.

2° Un lot d'installations.

3° Un lot de comptes à recevoir.

Conditions—Comptant.

2 avril—2 3 9 10 12

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de salon, de chambres à coucher, de salle à manger. Piano droit. Tapis, nattes, stores, etc Dentelles, Rideaux, verrerie, etc.

A la résidence, 402 rue Chestnut, coin Peniston, mardi, 12 avril 1892

Succession de Giles M. Hillyer.

No 34 819. Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans. Division B

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur Bureau No 68 rue Royale. MARDI 12 avril 1892, à 11 heures A. M., au local, coin des rues Chestnut et Peniston, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, en date du 21 mars 1892, la propriété mobilière ci après décrite, à savoir

Meubles de chambre à coucher avec glaces, ameublement de chambre à coucher convenable, meubles de salon de la salle à manger, porte chapeaux, pendules, pianos, meubles de cuisine et autres articles, etc.

Conditions—Comptant

2 avril—2 3 9 10 11 12.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'Assurance A l'encan.

Succession de Joséphine Valette Hughes

No 34,221—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

—ET—

Succession de John Hughes.

No 34 962—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans les affaires ci-dessus le 29 mars 1892, il sera vendu à l'encan les actions suivantes, savoir:—

1° Dix (10) actions du fonds capital de la New Orleans Insurance Association, d'après le certificat No 602.

2° Six (6) actions du fonds capital de la New Orleans Insurance Company, d'après le certificat No 2,516.

3° Trois (3) actions du fonds capital du Sun Mutual Insurance Company, d'après le certificat No 1,140.

Conditions—Comptant avant le transfert.

30 mars—30—avril 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de salon, de Salle à manger et de Chambre à coucher, Miroirs, Rideaux, Abat jour, Vaisselle, Verrerie, Etc.

A L'ENCAN.

Succession de Joséphine Vallette Hughes.

No 34 221—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

—ET—

Succession de John Hughes.

No 34,962—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—MERCREDI 13 avril 1892 à 11 heures A. M., au local No 307 rue Quatrième, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans les affaires ci-dessus, le 29 mars 1892, il sera vendu à l'encan—

Les meubles et effets mobiliers contenus dans la dite demeure No 307 rue Quatrième, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

30 mars—30—2 9 13 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage dans le Sixième District,

Coin des rues Bordeaux et St-Denis.

A L'ENCAN.

Succession de George Flettrich.

No 29 177—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date et signé le 11 mars 1892, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Valence, Dryades et St Denis. Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2 et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Bordeaux et St Denis. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, ayant six chambres, corridors, écurie, etc.

Conditions de la vente—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1892 en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, Jr. notaire.

15 mars—15 26—2 9 16 avril

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en briques à trois étages, 143 rue Julie, coin N. E. Camp,

—ET—

Site désirable pour bâtir, rue Carondelet, coin N. O. Félicité.

Vente par ordre de cour.

Succession de Stephen McNamara.

No 34,991—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mars 1892, il sera vendu à l'encan—

1. La grande bâtisse en briques à trois étages formant le coin des rues Julie et Camp dans l'îlet borné par les rues Magazine et Girod ayant à peu près 15 chambres en haut et magasins en bas le lot mesure à peu près 20 pieds 5 pouces de face à la rue Julie sur 96 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Camp.

II. Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses qui y sont, situé dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et Polymnie, et désigné par le No 3, sur une copie d'un plan fait par Jos F. Braun, voyer, annexé à un acte de vente fait pardevant G. W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 29 août 1855, et mesurant à peu près 42 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à rue Carondelet, sur 147 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et à peu près 132 pieds ou profondeur et de face à la rue Félicité.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1892 en outre du prix de leur enchère; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Jas J. Woulfe, notaire

10 mars—10 12 19 26—avril 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois très rémunératif

Rue Perrier, près Constantinople, à un îlet de la ligne des chars de la rue Prytanée.

Succession de Francis Johnson.

No 34,692—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, 164 rue Commune—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 mars 1892, dossier No 34,692, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, il sera vendu à l'encan—

Le joli cottage double en bois Nos 88 et 88 1|2 rue Perrier, entre Constantinople et Amelia, ayant de chaque côté 4 chambres, le dit lot est désigné par le No 5 sur un plan fait par D. E. Peghers, daté le 2e novembre 1876, déposé en l'étude de A. J. Armstrong, notaire, comme plan No 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Perrier sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Les taxes de 1892 devant être assumées par l'acquéreur dix pour cent seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 7

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 5 onces, 60 cents.

Rue St-Pierre, 154, près Bourgogne.

L'Abeille de la N

NOUVELLE... SAMEDI, 9 A

VAPE

Mandeville,

LE STEAMER N

COMPAGNIE

CHEMINS DE

Queen and Cresc

WHITNEY NAT

OF NEW ORI

L. DERMIGN

FEUILLET

CHAINE D

PIERRE SAL

TROISIEME PAR

X

—Oui, monsieur.

Le juge ouvrit encore les ... table sur laquelle Hugues vaillé, fouilla l'armoire à laquelle il n'avait, d'ailleurs, ... il décrocha le pardessus ... les poches.

—Rien, dit-il.

A chaque nouvelle ... haussait les épaules

Le juge revint enfin à la ...

—Tout ce que vous aviez donc enfermé là dedans?

—Oui, monsieur ... linge qu'on m'avait pris ... sache et qu'on devait me ... jourd'hui.

—Voulez-vous me donner cette valise?

—Mais elle doit se trouver ...

Hugues s'avança un peu ... tant que la valise était ... la clef absente....

—Je ne me souviens ...